

NAO : NON AU CHANTAGE

Pourquoi la CGT n'a pas signé « l'Accord salarial 2019 »



La direction avait présenté un projet d'accord présentant quelques différences par rapport à ce qu'elle annonce vouloir appliquer sans accord.

Ces différences ne sont pas suffisantes pour justifier notre signature

Aucun effort substantiel pour les bas salaires, une très faible augmentation du budget

Une minuscule « performance collective » de 0,8% pour les OATAM (sauf pour les personnes ayant 0) en lieu et place d'une vraie augmentation générale pour tous, absente.

Le texte comporte de plus des dispositions que la direction applique déjà (comme les primes « projet ») ou sur lesquelles elle s'était déjà engagée, comme le respect des minima conventionnels **avant** application de la politique salariale.

Nous dénonçons aussi que la possibilité pour les JG14 d'être éligible à une augmentation « performance » soit mise uniquement dans le projet d'accord.

Tout cela a un fort goût de chantage. Un chantage pour obtenir quoi ?

Pour obtenir que les syndicats acceptent de cautionner un changement complet de politique de rémunération, avec la rémunération globale et les primes variables remplaçant totalement ou en partie des hausses de salaire. Pour cette année ceci s'applique au-delà du JG 15, mais le texte affirme clairement que cette démarche a vocation à être étendue à l'ensemble des salariés, tout au moins ingénieurs et cadres dans un premier temps.

La CGT rejette ce chantage. La direction en faisant sa proposition montre qu'elle a parfaitement les moyens de l'appliquer sans « l'accord » des syndicats.

La CGT affirme ici, avec clarté, sa position de défense des intérêts communs des travailleurs.euses.

Suite à VOS retours, nous avons défendu et essayé de négocier un équilibre entre performance collective et individuelle.

Cela a été notamment soutenu par toutes les organisations syndicales. La direction à son habitude a ignoré ces propositions alternatives, et plutôt que de dialoguer a effectué un chantage.

Pourquoi la CGT a demandé un délai supplémentaire pour donner sa réponse ?

La CGT n'est pas qu'un syndicat contestataire par principe. Même si nous avons une vision critique face aux volontés de notre direction, nous savons que le consensus doit être réalisé en négociation et c'est pour cela que nous proposons à chaque fois des solutions alternatives. Nous avons beaucoup débattu, consulté, voté au sein des syndicats CGT ST France, avant de donner notre réponse.

Le rôle des syndicats n'est pas d'accompagner la politique d'attaque du salaire de la direction, en grappillant quelques dixièmes de pourcents, en partie illusoire.

Nous proposons plutôt de défendre ensemble les salaires, les qualifications, les emplois, les mesures diminuant la pénibilité du travail, celles permettant d'accélérer la transition écologique. Il y a tant de choses à reprendre dans ST.